

Education musicale II

UE 36

Version provisoire — cette fiche est en attente de validation par l'établissement ; son contenu peut encore être modifié.

Enseignant(s) responsable de l'UE : Eve JACOBS

Année d'études	Bloc 2
Acronyme	NPU23EM2
Nombre de crédits ECTS	2 (facteur de pondération)
Volume horaire	30 h (Q1 15 / Q2 15)
Période de l'année	Quadrimestre 1 & Quadrimestre 2
Niveau du cycle	1er cycle
Cadre européen de certification	Niveau 6
Caractère dans le programme	Cours obligatoire dans le programme
Langue(s) d'enseignement	Français
Coordonnées du service	Campus de Bruxelles, Avenue Émile Gryson 1 (bât. 4C), 1070 Bruxelles
Mode d'évaluation	Unité évaluée en épreuve intégrée
UE prérequis	Néant
UE corequis	Néant

Liste des activités d'apprentissage

Activité d'apprentissage	Volume horaire	ECTS	Présence obligatoire
NP23EM2 Education musicale 2	30	2	OUI

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

- **HE01** HE. 1. concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions
- **HE02** HE. 2. créer et développer un environnement propice à stimuler des interactions sociales et le partage d'expériences communes
- **HE05** HE. 5. agir et faire agir de façon éthique, démocratique et responsable
- **HE07** HE. 7. communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession.
- **RE01** ARES. 1 Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession
- **RE01.2** ARES. 1.2 Utiliser la complémentarité du langage verbal et du non verbal
- **RE01.3** ARES. 1.3 Adapter ses interventions orales et/ou écrites aux différentes situations
- **RE02.1** ARES. 2.1 Mesurer les enjeux éthiques liés à la pratique professionnelle
- **RE02.3** ARES. 2.3 S'inscrire dans le cadre déontologique de la profession
- **RE02.4** ARES. 2.4 Mettre en place des pratiques démocratiques de citoyenneté
- **RE02.5** ARES. 2.5 Collaborer à la réalisation d'actions de partenariat engagées entre l'établissement et son environnement économique, social et culturel
- **RE03.1** ARES. 3.1 Se montrer conscient des valeurs multiples qui traversent l'école ainsi que des enjeux anthropologiques sociaux et éthiques
- **RE03.2** ARES. 3.2 S'impliquer en professionnel capable d'analyser et de dépasser ses réactions spontanées, ses préjugés, ses émotions
- **RE04.1** ARES. 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
- **RE04.4** ARES. 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- **RE04.5** ARES. 4.5 Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...).

- **RE05** ARES. 5 Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement.
- **RE05.1** ARES. 5.1 Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde
- **RE05.2** ARES. 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
- **RE05.3** ARES. 5.3 Mettre en œuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
- **RE05.4** ARES. 5.4 Etablir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences, programmes) pour construire une action réfléchie
- **RE06** ARES. 6 Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions
- **RE06.1** ARES. 6.1 Planifier l'action pédagogique en articulant les compétences, les besoins des élèves et les moyens didactiques
- **RE06.2** ARES. 6.2 Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation
- **RE06.3** ARES. 6.3 Créer des conditions d'apprentissage pour que chaque élève s'engage dans des tâches et des projets signifiants
- **RE06.5** ARES. 6.5 Repérer les forces et les difficultés de l'élève pour adapter l'enseignement et favoriser la progression des apprentissages
- **RE07** ARES. 7 Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté
- **RE07.1** ARES. 7.1 Gérer la classe de manière stimulante, structurante et sécurisante.
- **RE07.4** ARES. 7.4 Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.

Autres connaissances ou compétences prérequis

Education musicale 2

Maîtrise des contenus du cours d'éducation musicale du bloc 1.

Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE

Education musicale 2

Objectifs

Être capable d'élaborer des activités musicales en lien avec un public donné.
Prendre conscience de l'importance de l'éducation musicale dans le développement d'un enfant.
Développer l'expression vocale et rythmique.
Faire preuve de curiosité et d'ouverture d'esprit et découvrir le monde sonore dans sa diversité.
Affiner la perception auditive, perception de la hauteur ou reconnaissance des instruments de musique.
Élargir la culture musicale et développer l'esprit critique par rapport à toutes les formes d'art et de toutes les époques.
Développer sa personnalité et sa confiance en soi.

Contenu

Pratique vocale, relaxation, respiration.
Différenciation auditive.
Pratique rythmique, pulsation, rythmes élémentaires, tempo...
Pratique d'expression et de créativité.
Constitution d'un répertoire de chansons appropriées à un public donné.
Constitution de jeux musicaux (pulsation, rythme, tempo).
Notion des paramètres du son.
Auditions actives et diverses menant à l'approche des instruments, compositeurs, époques et rythmes différents.

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement

Education musicale 2

- Être capable de développer des stratégies d'enseignement - Être capable d'élaborer des activités pratiques - Prendre conscience de l'importance de l'éducation musicale dans le développement de la personne - Développer l'expression vocale et rythmique - Découvrir le monde sonore sous tous ses aspects - Affiner la perception auditive - Élargir la culture musicale et développer l'esprit critique par rapport à toutes les formes d'art, de toutes les époques, y compris l'époque contemporain - Développer sa personnalité et sa confiance en soi

Acquis d'apprentissage sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE

Education musicale 2

- Comprendre l'importance de l'éducation musicale dans le développement et l'épanouissement de chacun.
- Se constituer un répertoire musical et vocal approprié aux enfants selon leur âge et l'objectif pédagogique visé.
- De se constituer un répertoire de jeux ou de chansons appropriés à son public.
- Faire preuve de créativité et d'imagination afin de créer des œuvres musicales uniques.
- Connaître les notions de pulsation, rythme, tempo, relaxation, respiration.
- Compréhension des concepts de paramètre du son.

Développement de sa culture générale: les différents instruments, compositeurs, époques et styles musicaux élémentaires.

Description des supports de cours indispensables

Aucun support indispensable renseigné.

Description des références et des supports complémentaires

Description	Accès à la source	URL
Education musicale 2 : Support Obligatoire Publié\r\nMusique, musicothérapie et développement de l'enfant - Guylaine Vaillantcourt - CHU Sainte Justine Quebec 2009\r\n100 jeux musicaux - Ger Storms - Ed Van De Velde 2008\r\nLe jardin des sons - Agnès Matthys - Ed Van De Velde 2006	—	—
Education musicale 2 : Publié\r\nMusique, musicothérapie et développement de l'enfant - Guylaine Vaillantcourt - CHU Sainte Justine Quebec 2009\r\n100 jeux musicaux - Ger Storms - Ed Van De Velde 2008\r\nLe jardin des sons - Agnès Matthys - Ed Van De Velde 2006	—	—

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE

Cette unité d'enseignement est évaluée en épreuve intégrée.			
Juin			
Ensemble de l'UE			
Évaluation continue	100 %	Type de questions : —	Examen à livre : Livre fermé
L'UE est évaluée par la remise de travaux en dehors de la session des examens			